

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER.

Présents : BOUCHON Dominique, CAILLE Frédéric, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JOSSERAND Christelle, MEREAUD Moorea, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, PILLOT Fabien, POMMEREL Christian, ROUSSEL Anne.

Excusés : DOLINE Camille, pouvoir à Christophe Fournier, JEAN-PIERRE Florie, pouvoir à James Péchoux, MERMET Céline, pouvoir à Sophie Notton, MOREL Sophie, pouvoir à Christelle Josserand, REBOUL Marc, pouvoir à Christian Pommerel, WANWESTWINKEL Philippe, pouvoir à Moorea Mereaud.

Convocation du 13 juillet 2026

Secrétaire de séance : Fabien PILLOT

Le Conseil municipal a :

- APPROUVÉ le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.
- APPROUVÉ l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la voie verte Poncin - Leymiat (3^e tranche : Rue du Pré Chanu - Leymiat) pour un montant estimé à 542 000 € toutes dépenses confondues.

Le plan de financement prévisionnel de cette troisième tranche s'établit ainsi :

Coût travaux :	488 879,00 €
Coût maîtrise d'œuvre :	31 320,00 €
Coût acquisitions foncières :	13 200,00 €
Divers :	8 601,00 €
Coût de l'opération :	542 000,00 € TTC

Des subventions seront sollicitées auprès de l'État (au titre de la DETR) 180 660 €, de la Région (Bonus ruralité) 22 590 €, et du Département 67 750 € soit un total de subventions estimé à 271 000 €.

A cela s'ajoute la récupération de la TVA 84 200 € soit un reste à charge pour la commune de 186 800 €.

- DÉCIDÉ de surseoir au projet de "Déplacement de la commande Éclairage public de Leymiat" compte tenu des difficultés à rétablir l'éclairage public suite aux modifications d'ENEDIS sur son réseau de distribution d'électricité.

- AUTORISÉ la signature d'un contrat avec la société CEREG pour l'établissement d'un schéma directeur défense incendie pour un coût de 11 940,00 € TTC. Ce document fera l'objet d'un diagnostic de la défense incendie de la commune ainsi qu'une analyse des besoins en eau et un programme d'actions à mettre en place pour maintenir la défense incendie sur le territoire communal si besoin.

- DÉCIDÉ de répercuter l'augmentation appliquée par le traiteur (+ 0,05 €) sur les prix des repas du restaurant scolaire à compter du 1er septembre.

Les tarifs des repas pour l'année scolaire 2026/2027 seront :

- 4,95 € pour les élèves de maternelle et d'élémentaire ;
- 6,35 € pour les repas commandés hors délais de 48h ;
- 5,95 € pour les repas adultes

- ACCEPTÉ les nouveaux tarifs proposés par la commission "Économie locale et Commerces" pour les droits de place facturés aux commerçants présents sur le marché. Afin de dynamiser ce service, les abonnés seront exonérés des droits de place pendant la période hivernale (1^{er} et 4^{ème} trimestre)

	Abonné	Non abonné
Droit de place	0,40 € / ml	1,00 € / ml
Electricité (caisse)	7,00 € / trim.	2,00 € / marché
Electricité (frigo)	10,00 € / trim.	3,00 € / marché

- INSTITUÉ suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants en place sur la commune depuis 2016, une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) et a FIXÉ son taux à 25 % (maximum autorisé 50 %) à compter de 2027

- AUTORISÉ la signature d'un contrat avec Berger-Levrault, fournisseur des logiciels métiers du service administratif, pour la migration de leurs logiciels sur une solution Saas selon la tarification suivante : 6 597,60 € TTC/an (avec - 20% à N et -10% à N+1) + 1 journée de formation personnalisée à 1 212 €TTC.

Ce nouveau contrat d'une durée de 3 ans annule et remplace le contrat de maintenance actuel.

- AUTORISÉ la signature d'un avenant à la convention signée avec la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon les autorisant à instruire partiellement les dossiers d'urbanisme. Cet avenant prolonge la durée d'instruction totale des documents d'urbanisme jusqu'à la reprise de l'agent communal responsable du service.

- MODIFIÉ comme suit le tableau des emplois communaux suite à divers mouvements au sein du personnel communal,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Administratif</u>		
Secrétaire de mairie	1	Rédacteur
Adjoint administratif (CNI - Urbanisme)	1	Cadre d'emploi des Adjointes administratifs
Comptabilité	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs
<u>Service Technique</u>		
Responsable Entretien Voirie	3	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Responsable entretien bâtiments	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise
<u>Service Police Municipale</u>		
Garde-champêtre	1	Cadre d'emplois des gardes- champêtres
<u>Service des écoles</u>		
Agent d'animation	1	Cadre d'emploi des agents d'animation (Poste vacant)

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLETS		
<u>Service des écoles</u>		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM 28/35 ^{ème} (poste vacant)
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques 33 /35 ème
	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques 33 /35 ème
	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 29 /35 ème
	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 31,5 /35 ème
Responsable Cantine	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques 31.5 /35 ^{ème}
<u>Service administratif :</u>		
Agent d'accueil – Service état civil	1	Cadre d'emplois des agents administratifs 30 / 35ème

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS (contractuels)

<u>Service des Écoles</u>		
Surveillance des enfants – Inter midi	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 7 /35ème
	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 8 /35ème
	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 8 /35ème
	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 10 /35ème
Aide cantine	1	Cadre d'emploi des Adjoints techniques 8 /35ème
Remplacement ATSEM	1	Cadre d'emploi des Adjoints techniques 30 /35ème

- CRÉÉ pour le service technique un emploi saisonnier d'une durée d'un mois à 35 h pour pourvoir aux congés annuels.

- APPROUVÉ les termes d'une convention proposée par l'ONF leur donnant mandat pour procéder, au nom de la commune et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issus de la forêt communale.

- AUTORISÉ la signature d'un contrat avec la société civile des producteurs associés (SCPA) suite à la mise en place d'une attente musicale soumise à des droits d'auteurs sur le standard téléphonique de la mairie. Coût annuel : 38,00 € HT.

- RENOUVELÉ la convention proposée par la fondation 30 millions d'amis qui s'engage à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats errants sur la base de 100 € / mâle, 120 €/femelle, 140 € pour les femelles gestantes ou les cryptorchidies. Les frais supplémentaires restant à la charge de la collectivité. Il a été décidé de prévoir ces interventions sur 10 chats / an.

- AJOURNÉ le point concernant le partenariat avec le théâtre de Bourg-en-Bresse pour une représentation théâtrale au foyer rural n'ayant pas reçu la convention.

- APPROUVÉ le règlement intérieur du conseil municipal qui précise les modalités de fonctionnement des assemblées, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats et les droits des conseillers municipaux.

- PRIS CONNAISSANCE de la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) planifiant les actions à mener pour la gestion de crise à l'échelle communale. Ce document définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte en cas d'événement majeur et pour garantir la protection et le soutien de la population

Clôture de séance à 22h20

Le Maire,
C. FOURNIER

